

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

Mission : Promotion des événements et nouveaux services de la Cité des métiers de Marseille et Provence-Alpes-Côte d'Azur

AO – LOT5 – Prestation n°5.2 :

Faire une action de communication dans les fonds de rame du métro marseillais

I. CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plus de 14 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Aubagne, de Cavaillon, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : www.citedesmetiers.fr

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Axe 5 / OT 10/ OS5a), répondant à l'appel Pi10.3-OS5a-2016 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » a permis à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 son nouveau projet régional : **ACTE'INOV** « Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences **I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie ». Celui-ci fait l'objet d'un co-financement : Conseil Régional – Région Sud, Ville de Marseille et Métropole Aix Marseille Provence. Il poursuit la dynamique amorcée en 2016 du renforcement et d'amélioration de la qualité de l'espace de conseil et de ressources de la Cité au service de tous les publics avec une spécificité de développement des services numériques.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labelisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'axe du développement durable.

C'est dans ce contexte qu'elle lance un appel à prestataires pluriannuel (sur 3 ans : 2019 – 2020- 2021) pour réaliser une campagne de communication dans les fonds de rame du métro marseillais pour promouvoir ses événements territoriaux et sa nouvelle offre de services.

II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les objectifs sont de :

- Promouvoir les événements et services de la Cité des métiers,
- Faire connaître son offre de service.

Les publics ciblés sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir le monde économique,
- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction d'un projet professionnel,
- les scolaires pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salarié.e.s actif.ve.s en recherche d'orientation et/ou en reconversion,
- les porteur.euse.s de projets / les futur.e.s créateur.rice.s d'entreprises,
- les entreprises ayant des besoins de recrutement.

III. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire d'intervention est Marseille.

IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

1) DÉTAILS DE L'AO – LOT5 – Prestation n° 5.2

Cette action d'opération promotionnelle se caractérisera par l'affichage de 70 affiches dans les fonds de rame de métro, pendant 1 mois, 1 fois par an pendant 3 ans.

La programmation sur les 3 années pressentie :

Année	Mois pressentis	Evénements et offres de services promus pressentis
2019	Novembre	- Mois du Transport et Logistique - Forum 45+ - Job'in Action
2020	Septembre	- Mois de la Mer - Mois de la Propreté - Casques à réalité virtuelle - Salle numérique - Job'in Action
2021	Janvier	- Mois de la Santé - Mois de l'Industrie - Casques à réalité virtuelle - Job'in Action - Salle numérique

La programmation des opérations de promotion sera calée en chaque début d'année entre le prestataire et la cité des métiers.

➤ Missions du prestataire

- Impression des affiches : la cité des métiers fournira les fichiers au format demandé au prestataire pour l'impression,
- Affichage,
- Réalisation d'un tableau bilan annuel de la bonne réalisation des actions de promotion,
- Rédaction d'une lettre attestant de la réalisation des actions de promotion.

2) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au vue de la description et du déroulement de la mission, le prestataire retenu devra impérativement réaliser :

1. Une proposition,
2. Des devis : datés, référencés, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure,
3. Des factures : datées, référencées, exprimées en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure.

ATTENTION !!!

Tous devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « **Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV : AO – LOT5 – Prestation n°5.2** »

V. DURÉE

La durée du contrat est pluriannuelle avec une mission à réaliser en 2019, une mission à réaliser en 2020 et une mission à réaliser en 2021.

VI. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du prestataire retenue sera formalisée dans le cadre d'une réponse par courriel et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette réponse courriel et/ou cette convention de prestation rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

VII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture : 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel d'offres financé par le Fond Social Européen, le prestataire retenu s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans l'appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. Annexe 1)

VIII. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

• **Délai de validité des offres**

La durée de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

• **Documents à produire par le prestataire**

1. Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges,
2. Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation (et le coût total de la proposition) en HT et TTC,
3. Une lettre attestant qu'il est **l'opérateur unique**,
4. 1 copie extrait Kbis,
5. 1 copie registre INSEE,
6. Le n° SIREN/SIRET de la structure candidate.
7. Une attestation de l'Administration des impôts et d'URSSAF prouvant que le.la candidat.e a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente – À produire seulement dans le cas où le marché lui est attribué. Dans le cas où le.la candidat.e ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales, il ne pourra pas faire l'objet d'une convention avec la Cité des Métiers.
8. Les conditions d'envoi et de remise des propositions.

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour **s'Orienter** tout au long de la **Vie**.
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT5 – Prestation n°5.2 :

Faire une action de communication
dans les fonds de rame du métro marseillais

IX. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

ATTENTION !!!

Le montant maximal de la prestation sur les 3 années n'excédera pas 9 000€ TTC, soit 3000€ TTC par an.

Au-dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Camille LECARDONNEL-VIDAL

Chargée de projets de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

clecardonnelvidal@citedesmetiers.fr

04 96 11 62 76 / 06 47 93 55 95

Les offres devront être transmises avant :

Le Mercredi 30 Octobre 2019 à 12h00 au plus tard

à l'adresse-mail ci-dessus.

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)

Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

Article 1 – Réfaction de prestation

En application de l'article 28 du CCAG-TIC - en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement¹ ou avec réfaction.

¹ Si la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que la prestation ne peut être admise qu'après certaine « mise au point », il peut être décidé d'ajourner la réception de la prestation.